

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Reçu en Préfecture le : 04/10/2023
ID Télétransmission : 033-213300635-20231003-131990-DE-1-1

Date de mise en ligne : 05/10/2023

certifié exact,

**Séance du mardi 3 octobre
2023
D-2023/271**

Aujourd'hui 3 octobre 2023, à 14h13,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Madame Charlee DA TOS, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Madame Léa ANDRE, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT,

Monsieur Guillaume MARI présent jusqu'à 16h10, Madame Marie-Julie POULAT présente à partir de 17h30, Monsieur Dimitri BOUTLEUX présent jusqu'à 18h30

Excusés :

Monsieur Amine SMIHI, Monsieur Bernard-Louis BLANC, Madame Brigitte BLOCH, Madame Servane CRUSSIÈRE, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Nathalie DELATTRE, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES,

Attribution d'aides en faveur de projets jeunesse. Subventions 2023. Adoption. Autorisation

Madame Sylvie SCHMITT, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux, dans le cadre des différents dispositifs contractuels dans lesquels elle est engagée, poursuit et coordonne de nombreuses interventions socio-éducatives en direction des jeunes bordelais.

Les associations partenaires de la Ville, mènent, chacune dans son champ de compétence propre, des actions à caractère social, éducatif, sportif, culturel et de loisirs. A ce titre, elles contribuent aux côtés de la Ville à la mise en œuvre d'une politique publique de continuité éducative en direction des enfants et des jeunes bordelais.

Les actions soutenues par la Ville de Bordeaux dans le cadre de la politique Jeunesse s'articulent autour des objectifs suivants :

- Contribuer à l'épanouissement des adolescents,
- S'adresser au plus grand nombre et optimiser ainsi le rayonnement de l'action éducative globale,
- Développer la mixité : favoriser la prise en compte de tous les publics,
- Faciliter la prise d'autonomie et la responsabilisation dans une dynamique de socialisation,
- Assurer la cohérence territoriale,
- Développer des projets s'appuyant sur les ressources de la ville,
- Mettre en place des projets qui favorisent « l'aller vers ».

Je vous propose aujourd'hui d'attribuer la somme de 40 441 euros, prévue au budget primitif 2023 et de la répartir de la manière suivante :

Osons ici et maintenant : 5 000 euros

Soutien pour l'organisation d'une Fabrick à Déclik pendant 3 jours sur Bordeaux. Evénement dédié aux jeunes de 16 à 35 ans d'horizons divers dont le but est de les accompagner pour mieux se connaître, débattre, créer des déclics et leur redonner confiance et pouvoir d'agir.

Association BMS : 5 000 euros

Aide à la coordination du programme de la fondation Break Poverty qui soutient, via le mécénat, 13 projets associatifs pour enrayer le déterminisme social et redonner toutes leurs chances à 10 625 jeunes en 3 ans.

Auberge Nomade : 441 euros

Soutien à l'organisation de temps conviviaux en faveur d'étudiants en situation de précarité, organisés par les bénévoles de l'association afin de créer du lien social, faire découvrir la ville et leur permettre d'accéder à la culture et à des activités ludiques. En 2023, quatre sorties sont prévues pour 30 étudiants : l'opéra, la patinoire, la piscine et un match de hockey.

La petite sœur : 30 000 euros

Aide à l'expérimentation de diversification des usages de l'auberge de jeunesse en partenariat avec les centres d'animation. Offre d'hébergement, d'espaces de vie et d'accompagnement pour des jeunes majeurs en difficulté afin de faciliter leur parcours d'insertion. Aide complémentaire à la subvention des affaires culturelles présentée lors de ce même conseil municipal.

Pour information, le tableau en annexe dresse l'estimation des aides en nature qui pourraient être accordées au titre de l'année 2023 sur la base des montants arrêtés lors du Compte Administratif 2021.

Les crédits correspondants sont prévus au budget 2023 – Compte 65748 – Fonction 020.

En outre, par délibération n°2023/172 en date du 6 juin 2023, vous avez autorisé Monsieur le Maire à verser les subventions pour les 23 projets retenus dans le cadre de l'appel à projet Je Relève le Défi.

L'association Unis-cité a informé les services de la Ville au mois de juin, que le projet lauréat « La bonne bouffe », porté par l'un de ses membres, ne serait finalement pas mis en œuvre. Dès lors, il convient de désaffecter la subvention initialement votée pour un montant de **250 euros**.

L'association Street Def Records a également informé les services de la Ville, à la fin du mois de juin, que leur projet « Festival Street def records » serait finalement mis en œuvre par l'association nouvellement créée **Les Assonances**. Dès lors, il convient de désaffecter la subvention initialement votée à l'association Street Def Records, pour un montant de **1 000 euros** et de la réaffecter à l'association **Les Assonances**.

C'est pourquoi, si vous en êtes d'accord, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Approuver l'attribution de ces subventions,
- Signer une convention si nécessaire,
- Décider le versement de la somme au profit des associations,
- Décider ces nouvelles répartitions budgétaires sur le budget Jeunesse.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 3 octobre 2023

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Sylvie SCHMITT

ANNEXE 1 : Valorisation des aides en nature

ASSOCIATIONS	ESTIMATION DES AIDES EN NATURE 2023 SUR LA BASE DES MONTANTS 2021
OSONS ICI ET MAINTENANT	174,00